



**CONSIGNES DE RETOUR
DES ÉTRIERS DE FREIN
RECONDITIONNÉS**





ÉTRIERS DE FREIN RECONDITIONNÉS SÉCURITÉ MAXIMALE NORMES GARANTIES

Compte tenu de la demande croissante des consommateurs finaux pour des réparations adaptées à la valeur marchande de leurs véhicules, les pièces reconditionnées, telles que les étriers de frein, s'avèrent être des alternatives intéressantes en matière de pièces de rechange.

Cet intérêt croissant pour les pièces remises à neuf s'explique notamment par la hausse de la proportion des véhicules anciens en circulation ainsi que par l'allongement de leur durée de vie.

L'aspect écologique prend par ailleurs une importance croissante, l'utilisation de pièces de rechange reconditionnées permettant en effet d'économiser des ressources précieuses et de contribuer à la protection de l'environnement.

En revanche, HELLA ne fait aucun compromis sur la sécurité des produits. Qu'il s'agisse de pièces neuves ou reconditionnées, les normes de sécurité restent systématiquement élevées et exigeantes.

Le processus de remise à neuf est donc soumis à des procédures et à des normes définies avec précision. Par exemple, tous les composants liés à la sécurité et les pièces en caoutchouc sont entièrement remplacés, tandis que les autres composants sont tous remis à neuf. Cela signifie qu'un étrier de frein reconditionné de HELLA répond aux exigences les plus élevées en matière de sécurité et de qualité.



IDÉAL POUR LE GARAGE, BON POUR L'ENVIRONNEMENT

Les valeurs fondamentales de HELLA s'articulent autour de l'expertise, du souci de la qualité et de la responsabilité. La fabrication et la commercialisation de nos produits visent à répondre à la fois aux exigences des conducteurs en matière de sécurité et aux besoins de nos garages partenaires. De plus, dans la mesure du possible, nous contribuons aux objectifs d'économies d'énergie et à la protection de l'environnement. La reprise et la remise à neuf des étriers de frein s'inscrivent donc dans une stratégie globale dont tout le monde tire profit.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

UN SAVOIR-FAIRE DE HAUTE QUALITÉ ALLIÉ À UNE UTILISATION RATIONNELLE DE RESSOURCES PRÉCIEUSES

Grâce à la remise à neuf des étriers de frein, nous proposons à nos clients une alternative abordable qui répond aux exigences les plus strictes en matière de sécurité et de qualité. En même temps, notre utilisation de pièces d'occasion de qualité contribue activement à la protection de l'environnement :

- Préservation des ressources
- Recyclage de matières premières
- Réduction de la consommation d'énergie et des matières premières
- Réduction des émissions de CO₂
- Économies réalisées sur les pièces neuves
- Réduction du gaspillage





CONDITIONS

LES PIÈCES USAGÉES NE SONT PAS TOUTES ADAPTÉES AU RECONDITIONNEMENT

Les étriers de frein d'occasion doivent être en bon état pour pouvoir être remis à neuf correctement. Cette condition n'est pas remplie, par exemple, lorsque les étriers de frein sont endommagés ou incomplets.

Veuillez vérifier l'état et la qualité des étriers de frein usagés à l'aide de la liste suivante avant de les renvoyer :

- La pièce usagée doit être identique au produit acheté.
- La pièce usagée doit être complète.
- L'ensemble des goupilles de guidage, filetages de raccord et de purge et fixations doit être présent.
- La pièce usagée ne doit pas présenter de dommages excessifs dus à la corrosion.

- La pièce d'occasion ne doit présenter ni fissures ni aucune modification mécanique.
- Seules les pièces usagées adaptées à une remise à neuf peuvent faire l'objet d'une reprise et d'une note de crédit.

Si la pièce usagée répond aux critères de retour, veuillez également respecter les points ci-dessous avant de la renvoyer :

- Une note de remboursement de la consigne ne sera délivrée que si la pièce usagée est renvoyée dans son emballage d'origine.
- L'étiquette sur l'emballage ne doit avoir été ni retirée, ni souillée, ni marquée.
- Aucune note de remboursement de la consigne ne sera émise pour les pièces usagées non éligibles.

DES RÈGLES ÉQUITABLES POUR TOUS

Efficaces, testés et fiables : telle est la garantie de qualité que nous offrons sur tous nos produits – y compris, bien entendu, toutes les pièces reconditionnées. Cependant, cela n'est possible que s'il existe des règles contraignantes pour la collecte des pièces usagées, qui doivent être respectées en toutes circonstances et par toutes les parties. Parallèlement, cela garantit le bon déroulement des procédures de retour et de remboursement de leur valeur équivalente.

LE PROGRAMME DE CONSIGNE HELLA

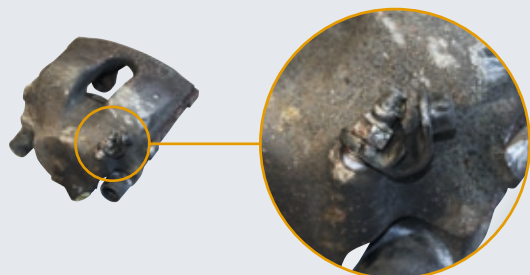
Un système de consigne simple et transparent, associé au retour d'une pièce usagée pour chaque pièce fournie, constitue le fondement permettant à HELLA de proposer, dans le cadre de son programme de reconditionnement, des produits toujours à la pointe de la technologie.



MOTIFS DE REJET

DOMMAGES MÉCANIQUES

Raccord de purge tordu, filetage et goupilles de guidage de l'étrier de frein endommagés



Douille de guidage endommagée



Fixations cassées

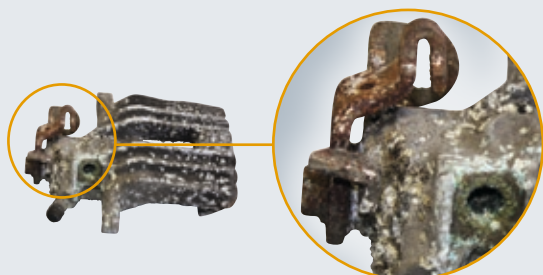


Boîtier endommagé, fixation du ressort cassée



CORROSION EXCESSIVE

Levier de frein grippé, filetage de fixation du flexible de frein fortement oxydé



ÉTRIER DE FREIN INCOMPLET

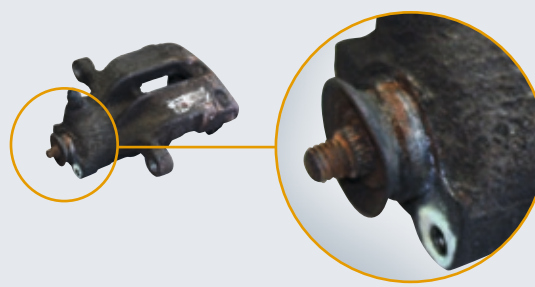
Absence du piston et du manchon de frein



Oxydation interne.
Piston de frein grippé Manchon endommagé



Mécanisme du levier d'actionnement du frein à main manquant



EMBALLAGE

La note de remboursement de la consigne ne sera fournie que si la pièce usagée est renvoyée dans son emballage d'origine

Étiquette ni retirée ni marquée



Veuillez noter que l'étiquette ne doit être ni recouverte, ni marquée ni souillée ; cela permet de garantir qu'elle soit lisible par une machine.

Veuillez également à ne pas retirer l'étiquette, ce qui empêcherait de déterminer l'origine du produit. Dans un tel cas, la pièce usagée ne sera pas acceptée en retour.

Inscription sur le code-barres, par exemple de la date



Référence barrée



Code-barres partiellement arraché



HELLA SAS France

40 Avenue des terroirs de France
75012 PARIS

© HELLA GmbH & Co. KGaA, Lippstadt
J02488/05.26/

Sous réserve de modifications matérielles et tarifaires.

